

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers
élus :
15

Séance du 10 DECEMBRE 2019 à 19H00

Sous la présidence de M. Alain MARCHETTO, maire

Conseillers en fonction :
15

Présents :
12

Présents :

M. MARCHETTO	M. GERHARD	Mme WEYLAND
M. ROTH	Mme HOUÉE	Mme SCHOWING
M. KAMP		M. JAZBINSEK
	M. SCHAER	Mme DAMAND
M. GUYOT	Mme NANTERN	

Nombre de procurations :
2

Absents excusés : Mme WOLFF, Mme MALINI (*procuration donnée à Mme HOUÉE*) et Mme BON (*procuration donnée à M JAZBINSEK*)

Secrétaire de séance : Mme NANTERN

1. AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020

Le Maire rappelle que conformément à Article L1612-1 du CGCT : « ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019, soit :

Chapitre	Crédits ouverts 2020 au titre de l'article L 1612-1 CGCT
<u>D20</u>	1 250 €
<u>D21</u>	42 125 €
<u>D23</u>	427 096 €
<u>D4581</u>	26 287 €

2. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF
SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la nécessité de pourvoir au départ à la retraite d'un agent du service administratif,

Vu la proposition émise par le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

→ de créer, au 6 janvier 2020, 1 poste d' « Adjoint Administratif » à temps complet.

→ de supprimer, au 1^{er} avril 2020, 1 poste d' « Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe » à temps complet.

3. TRAVAUX DE VOIRIE – ABAISSEMENT DE BORDURES RUE DE GAUBIVING

Monsieur le Maire informe le Conseil de la construction d'un immeuble au 64 rue Gaubiving à Folkling.

Il convient de mettre en place un accès surbaissé sur le trottoir attenant.

Des devis ont été établis conformément à ce besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité, d'attribuer les travaux suivants à réaliser dès lors que le gros œuvre de l'immeuble sera achevé :

Travaux voirie	Entreprise	Montant estimé maxi HT
ABAISSEMENT DE BORDURES RUE DE GAUBIVING	KLEIN GUY TP - Diebling	2 000.00€

4. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions émises par des tiers auprès de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'attribuer la subvention suivante :

Organisme	Nature	Objet	Montant attribué
ASSOCIATION DESSINS PEINTURES FOLKLING GAUBIVING (*)	Association	Subvention de fonctionnement 2019	<u>300€</u>
SYNDICAT DES ARBORICULTEURS DE FOLKLING	Association	Subvention de fonctionnement 2019	<u>300€</u>
SYNDICAT DES APICULTEURS DE FORBACH ET ENVIRONS	Association	Subvention de fonctionnement 2019	<u>300€</u>

()Mme DAMAND et M.SCHAER, membres de l'Association, n'ont pas participé audit vote.*

5. VEHICULE ELECTRIQUE – ACHAT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle qu'à plusieurs reprises s'est posé le problème de l'état de vétusté des véhicules des agents techniques communaux (tracteur, camion et utilitaire « Berlingo ») et des frais de réparations et d'entretiens induits.

Une réflexion globale sur ce matériel sera à réaliser afin de doter le service d'équipements de qualité tout en maîtrisant la dépense publique.

Dans un 1^{er} temps il est proposé d'acquérir un véhicule utilitaire électrique en remplacement du véhicule utilitaire « Berlingo Citroën ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- ⊕ De procéder à l'achat **d'un véhicule électrique équipé;**
- ⊕ De solliciter une subvention au titre de la **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020** (D.E.T.R) et tous les soutiens financiers publics éligibles.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

6. BUDGET PRINCIPAL 2019 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'insuffisance de crédits au chapitre 10 « Dotations Fonds divers Réserves»,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité, de **modifier le budget principal 2019** comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES	
<u>020 - « Dépenses imprévues Investissement »</u>	- 2 500.00€
<u>10226 - « Taxe d'aménagement»</u>	+ 2 500.00€

DIVERS :

Points d'information et/ou non soumis au vote :

- Le Maire informe de la demande de résiliation de bail professionnel des infirmières COLLURA et MISSLER au 7 rue de Behren à Gaubiving. Cette dernière aura lieu au plus tôt le 01/06/2020, conformément au bail (6mois).
- En partenariat avec la Gendarmerie de Behren-lès-Forbach, le Conseil Municipal a validé le principe d'adhésion au dispositif « Participation Citoyenne » (Voisins Vigilants). Une réunion publique d'informations pour Folkling et Gaubiving se tiendra à la salle des fêtes de Folkling le 29 janvier 2020 à 18h00.
- Une plaquette d'informations communales sera distribuée à la mi-décembre en l'absence de possibilité d'éditer un bulletin municipal (échéance électorale).
- Mme NANTERN a représenté la Commune à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération de Forbach lors de la séance du 18.11.2019.
- M. JAZBINSEK souhaite que soient étudiés les coûts inhérents à l'entretien de la Maison Forestière de Diebling, actuellement à la charge du syndicat Forestier de Diebling.
- Le Maire annonce dans une déclaration qu'il ne sera pas candidat aux prochaines élections municipales et remercie les membres du conseil, les personnels pour leur implication dans les affaires communales.

Le Maire
Alain MARCHETTO